



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/8/21/Corr.1
11 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Huitième session
Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Tunisie

Rectificatif

Après le paragraphe 83, *ajouter* un nouveau paragraphe ainsi conçu:

«Toutes les conclusions et/ou recommandations figurant dans le présent rapport reflètent la position de l'État ou des États qui se sont exprimés et/ou celle de l'État examiné. Elles ne doivent pas être considérées comme étant entérinées par le Groupe de travail dans son ensemble.».
